

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL - UQAM

PLAN DE COURS

**PRINCIPES ET TECHNIQUES DE GESTION
DANS LE SECTEUR PUBLIC**

POL 4780-40

Jeudi 18 h 00 à 21 h 00

**CHARGÉE DE COURS :
PATRICIA GAZZOLI**

Campus de Montréal

Session : Automne 2015

DESCRIPTIF DU COURS

1) OBJECTIFS DU COURS

Depuis les années 80, les administrations publiques, dans plusieurs pays et à différents paliers, ont passé par des réformes administratives significatives caractérisées par la philosophie managériale. Face à une série de phénomènes, parmi lesquels la crise financière et économique des États, l'ascension des partis politiques d'orientation libérale-démocrate et le développement des nouvelles technologies et techniques de gestion, les administrations publiques se sont orientées vers une gestion plus efficace et efficiente des ressources (informationnelles, financières et humaines). Par le biais d'un contrôle axé sur les résultats et ayant comme but l'optimisation de la performance, les administrations publiques adoptent de nos jours différents principes et techniques de gestion et explorent des possibilités d'innovation sans, toutefois, perdre le cap sur l'éthique publique. Presque 25 ans après le début des réformes managériales, on reconnaît la complexité et les particularités du secteur public, ainsi que la spécificité de chaque gouvernement et organisation publique.

Dans ce contexte, le cours vise :

- à présenter le mouvement de réforme administrative publique et à comprendre les contextes plus généraux de son adoption;
- à comprendre les principes de gestion de la performance et de contrôle par résultats;
- à explorer les nouvelles pratiques de gestion et de contrôle adoptées par les organisations publiques et à mieux comprendre la gestion de ses ressources informationnelles, financières et humaines.
- à étudier certains dossiers qui posent des défis actuels et particuliers à la gestion publique, tels que l'éthique publique, la budgétisation axée sur les résultats, la gestion des données, le rôle stratégique des ressources humaines, le leadership dans le public et la réforme des régimes de retraite.
- à inciter la pensée critique au sujet des administrations publiques, ainsi que des nouvelles techniques de gestion;
- à fournir des outils d'ordre conceptuel et pratique permettant aux étudiants, aux fonctionnaires et aux futurs fonctionnaires de mieux saisir les enjeux des administrations publiques québécoise et canadienne dans différents contextes administratifs.

2) DÉMARCHE GÉNÉRALE

Afin d'optimiser l'apprentissage et rendre les cours plus dynamiques, outre les exposés magistraux, les étudiants seront appelés à étudier et à présenter différents dossiers. Cette activité, qui occupe en général la deuxième partie du cours, sera préparée par des groupes d'étudiants, groupes définis au deuxième cours, soit le 17 septembre. Plusieurs activités pédagogiques visant à optimiser la transmission du contenu et à faire participer la classe pourront être mises en œuvre, telles des exposées, des débats, la présentation d'expériences vécues, des jeux, l'exploration des événements de l'actualité, etc. L'activité comptera pour 30% de la note finale des étudiants et tous les groupes devront remettre un rapport écrit sur l'activité présentée la semaine suivant la présentation. Nous compterons aussi sur la présence de conférencières (au 4^{ème} cours, sur la gestion de projets, et au 8^{ème} cours, sur la gestion budgétaire).

3) TRAVAUX ET ÉVALUATION

Les étudiants seront évalués sur la base d'examens individuels et d'un travail de groupe, dans lesquels ils devront faire la preuve qu'ils ont bien assimilé les enseignements proposés. Le nombre idéal d'étudiants par équipe est de cinq.

Le cours comporte deux examens, l'un à la mi-session, l'autre à la fin de la session. Le premier examen portera sur le contenu des sessions I à VI et le deuxième, sur les sessions VII à XII. Presque tous les textes sont d'accès public ou peuvent être obtenus en version numérique à la bibliothèque de l'UQAM. **Les lectures sur les thèmes abordés, indiquées dans le plan de cours, sont obligatoires. Lors des examens, les étudiants n'auront pas le droit à leurs notes de cours.**

Afin de rendre les cours plus dynamiques, la participation des groupes d'étudiants sera demandée pour la présentation des thèmes prédéterminés distribués aux groupes jusqu'au deuxième cours (17 septembre). Les présentations dureront environ une demi-heure, période de questions / débat incluse. Bien que les groupes puissent choisir quand participer (et leur thème de travail), **tous** les étudiants devront participer à cette activité en salle de cours, leur présence étant obligatoire la journée de leur participation. Un rapport sur la présentation des étudiants devra être remis la semaine suivant leur présentation.

Consignes pour le travail en équipe:

- Nombre de participants par équipe : 5 étudiants
- Le thème choisi, ainsi que les noms des participants de l'équipe, devront être communiqués à l'enseignant au plus tard lors du deuxième cours (17 septembre).
- L'activité devra durer environ 30 minutes, la période des questions / débat comprise.
- **Tous les participants de l'équipe** doivent être présents en salle de cours et participer à la présentation orale, sauf justification pertinente autorisée par l'enseignante.

Format du rapport écrit:

- Entre 10 et 15 pages, excluant les références
- Times New Roman, 12', double interligne
- Présentation de références et bibliographie : suivre le modèle présenté par Infosphère
<http://www.bibliotheques.uqam.ca/InfoSphere/>

L'organisation du rapport écrit est libre, étant donné la diversité de thèmes et de modalités de présentation orale. Assurez-vous, cependant, que le rapport comprenne une introduction, le développement sur le thème proposé et une conclusion.

Suggestion :

- Introduction (+/-1 page)
 - courte présentation du thème du travail
 - présentation de l'organisation du texte
- Développement (+/- 6 pages) – présentation du thème recherché (et du cas en analyse).
- Analyse critique du thème / cas (2 pages)
- Conclusion (+/-1 page)

TRAVAUX ET PARTICIPATION	POINTS	DATES
Examen partiel	30	22 octobre 2015
Examen de fin de session	35	17 décembre 2015
Travail de groupe : présentation et rapport écrit, à être remis une semaine après la présentation en salle de cours.	30	À déterminer au cours de la session
Implication générale de l'élève (présence aux cours, participation aux discussions, apport des idées)	5	Tout au long de la session
TOTAL	100	Selon les exigences de l'UQAM

4) CRITÈRES ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

TRAVAUX OU PARTICIPATION	CRITÈRES OU INDICATEURS	POINTS
Présentation du travail d'équipe en classe / rapport écrit	Format, originalité et présentation graphique de la présentation orale et du rapport écrit	4
	Clarté et cohérence dans la présentation du contenu	5
	Efforts dédiés à la recherche	10
	Qualité de l'analyse critique (intégration des notions acquises dans le cours)	5
	Qualité des réponses aux questions	4
	Expression écrite	2
	TOTAL	30

À noter que, dans le cadre du travail final, l'étudiant devra faire mention de **toutes les citations tirées d'un document appartenant à autrui**, en utilisant les guillemets et des **références exactes** pour chacune d'elles. À défaut de quoi, les règles de l'UQAM en matière de plagiat pourront être appliquées.

5) GESTION DES PROBLÈMES D'ÉQUIPES

Les membres du groupe sont responsables de la gestion de leurs différends à l'interne, ceci étant une partie intégrante de l'apprentissage visée par les travaux collectifs. Néanmoins, en cas de problème majeur, ils doivent en informer le professeur dans les plus brefs délais (maximum de 3 semaines avant la date de remise du rapport écrit) qui tentera de les aider à trouver un arrangement, à défaut de quoi la méthode de notation croisée sera de mise. Dans ce cas, chaque membre de l'équipe devra évaluer ses co-équipiers sur 100%. Les évaluations devront être envoyées au professeur (avant la date de remise du travail) de façon confidentielle avec un bref justificatif de la note attribuée à chacun. Ces évaluations seront prises en compte pour la pondération individuelle de la note attribuée par le professeur au groupe. Le professeur pourrait demander à chaque membre de spécifier la partie qu'il aurait lui-même rédigé. Si

nécessaire, le professeur pourrait également demander aux étudiants concernés de lui transférer leurs correspondances dans le cadre de ce travail d'équipe.

6) LECTURES

Presque tous les textes sont d'accès public ou peuvent être obtenus en version numérique à la bibliothèque de l'UQAM. L'enseignant montrera, lors du premier cours, comment obtenir les textes numériques. D'autres indications de l'enseignant suivront.

AUTRES RENSEIGNEMENTS :

Chargée de cours : Patricia Gazzoli

Bureau : A -1675

Courriel : patricia.gazzoli@gmail.com

Heures de bureau : sur rendez-vous

PLAN

Les thèmes selon les semaines

Tableau synoptique

Date	Thèmes
10/09/2015	I - Introduction au cours / Les particularités de la gestion publique
17/09/2015	II - Les réformes managériales
24/09/2015	III- La gestion de la performance / La gestion par résultats
01/10/2015	IV- La gestion de projets et des processus : particularités, optimisation et meilleures pratiques au secteur public
08/10/2015	V- La gestion et le contrôle - La lutte à la corruption et l'éthique
15/10/2015	VI- La gestion des ressources informationnelles
22/10/2015	Examen partiel en salle de cours
29/10/2015	Semaine de lecture
05/11/2015	VII - La gestion des ressources financières
12/11/2015	VIII- Conférence : La gestion des ressources financières à la Ville de Montréal
19/11/2015	IX- La gestion des personnes – Le rôle stratégique des Ressources Humaines
26/11/2015	X- La gestion des personnes – Le leadership dans le secteur public
03/12/2015	XI- La gestion des personnes – Repenser les régimes de retraite
10/12/2015	XII- L'innovation dans le secteur public
17/12/2015	Examen final en salle de cours

Plan détaillé

Date 10-09-2015

INTRODUCTION AU COURS

Présentations des étudiants et du chargé de cours
Revue du plan de cours
Bibliographie du cours et Moodle

Thème I – LES PARTICULARITÉS DE LA GESTION PUBLIQUE

Le management privé et le management public
Les spécificités des administrations publiques
Les rôles légal, politique et économique des administrations publiques selon Gortner

Lectures :

GORTNER, H.F., J. MAHLER, et J. B. NICHOLSON, 1993. « Le caractère spécifique des organisations publiques ». Dans *La gestion des organisations publiques*. Québec : Presses de l'Université du Québec, p. 19-78.

TREMBLAY, PIERRE P., 2012. « Introduction ». Dans *Administration contemporaine de l'État : Une perspective canadienne et québécoise*. Québec : Presses de l'Université du Québec, p. 1-15. Livre électronique disponible à la bibliothèque de l'UQAM.

Participation étudiante:

Discussion sur les particularités de la gestion publique. On incite surtout les étudiants qui travaillent ou qui ont travaillé dans le secteur public à donner leur point de vue sous forme de confrontation spontanée. Comparaison des structures et des pratiques de leur travail à un travail similaire dans le secteur privé.

Date 17-09-2015

Thème II – LES RÉFORMES MANAGÉRIALES

Contexte de développement
Les grandes orientations des réformes managériales (Nouvelle gestion publique)
Regard critique sur les réformes managériales

Lectures :

FORTIER, Isabelle, 2010. « La modernisation de l'État québécois : la gouvernance démocratique à l'épreuve des enjeux du managérialisme », *Nouvelles pratiques sociales*, n. 22, v.2, p. 35-50. Article disponible à la bibliothèque de l'UQAM en format électronique.

DE GAULEJAC, Vincent, 2010. «La NGP : nouvelle gestion paradoxante», *Nouvelles pratiques sociales*, n. 22, v.2, p. 51-65. Article disponible à la bibliothèque de l'UQAM en format électronique.

SAVOIE, Donald J. 2015. « La fonction publique a perdu ses repères », *Administration publique du Canada*, v. 58, n. 2, p. 205-226. Article disponible à la bibliothèque de l'UQAM en format électronique.

Participation étudiante:

Expérience vécue de réforme managériale au sein de la fonction publique, analysée à la lumière de l'article de Dupuis et Farinas (2010).

DUPUIS, Alain et Luc FARINAS, (2010). «Vers un appauvrissement managérialiste des organisations de services humains complexes?», *Nouvelles pratiques sociales*, n. 22, v.2, P. 83-98. Article disponible à la bibliothèque de l'UQAM en format électronique.

Date 24-09-2015

Thème III – LA GESTION DE LA PERFORMANCE / LA GESTION PAR RÉSULTATS

La performance managériale et la performance politique

La gestion par résultats

Regard critique sur la gestion par résultats

Lectures :

MAZOUZ, Bachir, Jean LECLERC et Marcel TARDIF, 2008. « Des préalables à la mesure et à l'évaluation dans la sphère publique. La gestion publique à l'interface politico-administrative. » Dans *La gestion intégrée par résultats concevoir et gérer autrement la performance dans l'administration publique*. Québec : Presses de l'Université du Québec, p. 131 – 159. Livre électronique disponible à la bibliothèque de l'UQAM. Accès en ligne à partir du site de la bibliothèque.

MAZOUZ, Bachir, Jean LECLERC et Marcel TARDIF, 2008. « La gestion par résultats : un cadre conceptuel ». Dans *La gestion intégrée par résultats concevoir et gérer autrement la performance dans l'administration publique*. Québec : Presses de l'Université du Québec, p. 161 – 210.

THIEBAUT , Georges-Charles, , François CHAMPAGNE and André-Pierre CONTANDRIOPOULOS, 2015. «Les enjeux de l'évaluation de la performance : Dépasser les mythes ». *Administration publique du Canada*, v. 58, n. 1, p. 39-62. Article disponible à la bibliothèque de l'UQAM en format électronique.

CHARBONNEAU, Étienne, Gérard DIVAY et Damien GARDEY, 2015. « Volatilité dans l'utilisation des indicateurs de performance municipale : Bilan et nouvelle perspective d'analyse », *Administration publique du Canada*, v. 58, n. 1, p. 89–109. Article disponible à la bibliothèque de l'UQAM en format électronique.

Participation étudiante:

Rechercher et présenter ce qui est exigé des ministères fédéraux, des ministères provinciaux et des municipalités en termes de « gestion par résultats ». Voir surtout dans les sites du Conseil du Trésor et dans le Service de la performance organisationnelle (Ville de Montréal).

Date 01/10/2015

Thème IV : LA GESTION DES PROCESSUS : OPTIMISATION ET MEILLEURES PRATIQUES

La gestion de projets au public

La gestion des processus

Les meilleures pratiques

Le secteur public comme inspiration pour le secteur privé?

Lectures :

HAMMER Michael, 2010, « What is Business Process Management? ». Dans Jan vom BROCKE and Michael ROSEMANN, *Handbook on Business Process Management 1*, New York: Springer-Verlag, p. 3-16. Livre électronique disponible à la bibliothèque de l'UQAM.

PAQUETTE, Julie, Jacques ROY et Martin BEAULIEU, 2014. «La gestion du transport intersites : le secteur des services peut apprendre de celui de la santé», *Gestion*, v. 39, n.4. Article disponible à la bibliothèque de l'UQAM en format électronique.

BUSILACCHI, Josée et Alain RONDEAU, 2014. «Déployer une gestion par processus au sein du réseau de la santé : le cas de la gestion de la paie des établissements de santé et de services sociaux du Québec », *Gestion*, v. 39, n.3, p. 47-55. Article disponible à la bibliothèque de l'UQAM en format électronique.

BEAULIEU , Martin , Jacques ROY, Sylvain LANDRY, Martin MICHAUD, Clément ROY, «La logistique hospitalière au Québec : passé, présent et futur», *Gestion*, v. 39, n.3, p. 56-62. Article disponible à la bibliothèque de l'UQAM en format électronique.

Participation étudiante:

Activité 1 :

Repérer et discuter des mécanismes de partage de meilleures pratiques existants au sein des gouvernements fédéral, provincial et municipal et au sein des institutions d'enseignement, de recherche et de développement des connaissances, comme c'est le cas de l'Institut d'administration publique du Canada.

Activité 2 :

Présenter deux meilleures pratiques des gouvernements.

Date 08-10-2015

Thème XI – LA GESTION ET LE CONTROLE - LA LUTTE À LA CORRUPTION ET L'ETHIQUE

Lectures :

Éthique publique: Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale. Faire des lois sur l'éthique?, v. 13, n. 1, 2011. Revue disponible à la bibliothèque de l'UQAM en format électronique (périodiques électroniques).

Spécialement les articles suivants :

BISSON, Claude. «Pourquoi légiférer l'éthique ? Pour apaiser le public ou pour soutenir l'exercice d'une charge publique ?»

BIBEAU, Vincent. «L'éthique et la déontologie dans la fonction publique québécoise : complémentarité ou confusion ?»

BÉGIN, Luc. « Légiférer en matière d'éthique : le difficile équilibre entre éthique et déontologie »

LACROIX, André. «L'insuffisance du droit en matière d'éthique ou les lois sur l'éthique : voyage au pays de l'absurde ! »

JACOB, Steve, Louis M. IMBEAU et Jean-François BELANGER, *Administration publique du Canada*, v. 54, n. 2, La nouvelle gestion publique et l'accroissement des marges de manœuvre : un terreau propice au développement de l'éthique?, p. 47-65. Article disponible à la bibliothèque de l'UQAM en format électronique.

Participation étudiante:

Présentation des exigences des gouvernements canadien et québécois en termes d'éthique gouvernementale (Sites des Conseils du Trésor). Repérer les changements introduits dans l'administration et dans la loi provinciale afin de combattre la corruption au sein du gouvernement (surtout en ce qui touche aux codes de conduite et à la gestion des contrats, suite à la Commission d'enquête).

Date 15-10-2015

Thème VI– LA GESTION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

L'utilisation de la technologie de l'information au sein des administrations publiques
Les TIC et l'accès aux informations
La gestion des données

Lectures :

Vigie : Le Gouvernement électronique : modernité de la gestion et mutation démocratique, v. 11, n. 1
Revue publiée par l'Énap, disponible sur le WEB.

Spécialement les articles suivants :

GROSSEMY, Dolorès. « Identité électronique, droits numériques et prestation de services multimode », p. 4-6.

BOUDREAU, Christian. 2008. « Avantages et défis de l'utilisation des TIC dans l'administration publique », p. 10-11.

Télescope : Les administrations publiques à l'ère du numérique, v. 18, n. 1-2, printemps-été 2012
Revue publiée par l'Énap, disponible sur le WEB.

Spécialement les articles suivants :

CÔTÉ, Louis, «Éditorial»

HARRISON, Teresa M., Santiago GUERRERO, G. Brian BURKE, Meghan COOK, Anthony CRESSWELL, Natalie HELBIG, Jana HRDINOVÁ, Theresa PARDO, «La transparence gouvernementale et le cybergouvernement : les enjeux démocratiques selon une perspective publique»

MISURACA, Gianluca, «Renouveler la gouvernance à l'ère du numérique »

GLASSEY, Olivier, «Les registres publics à l'ère du numérique»

SAVARD, Jean-François, Herménégilde NKURUNZIZA « L'évaluation du coût financier du numérique dans l'administration publique canadienne», Note de recherche.

Observgo : Mégadonnées: opportunités, risqué et défis – printemps 2015
Revue publiée par l'Énap, disponible sur le WEB.

Participation étudiante:

Activité 1 :

Présenter et faire une appréciation critique du dossier :
Canada - Dispositif réglementaire pour un gouvernement ouvert par défaut

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (novembre 2014). [Plan d'action du Canada pour un gouvernement ouvert 2014-2016](#)

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (octobre 2014). [Directive sur le gouvernement ouvert](#)

Activité 2 :

Analyser les pratiques de la STM dans les réseaux sociaux à la lumière du texte suivant :

ZHAO, Jensen J., Sherry Y. ZHAO, 2012. L'effet de l'utilisation des outils de réseau social par les sites gouvernementaux sur la transparence et la participation du public, *Télescope : Les administrations publiques à l'ère du numérique*, vol. 18, n. 1-2, printemps-été 2012. Revue publiée par l'Énap, disponible sur le WEB.

Date 22-10-2015 Examen partiel en salle de cours

Date 29-10-2015 Semaine de lecture

Date 05-11-2015

THÈME VII– LA GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Le budget et le processus budgétaire
La budgétisation axée sur les résultats

Lectures :

TREMBLAY, Pierre P., Marc-André HOULE, 2012. «L'Administration du budget de l'État» in *Administration contemporaine de l'État : Une perspective canadienne et québécoise*. Québec : Presses de l'Université du Québec, p. 1-15. Livre électronique disponible à la bibliothèque de l'UQAM.

CLICHE, Pierre, 2015. «Les réformes de la gestion et les réformes du budget». In *Budget public et performance. Introduction à la budgétisation axée sur les résultats*, p. 9-36.

Participation étudiante:

Activité 1 :

Analyse de l'orientation de l'actuel gouvernement provincial vers l'équilibre budgétaire à partir du texte suivant :

CLICHE, Pierre, 2015. «La qualité des prévisions budgétaires du Québec», *Les cahiers de l'observatoire de l'administration publique*, Cahier n° 8, février. Cahier publié par l'Énap, disponible sur le WEB.

CLICHE, Pierre, 2014. «Gestion budgétaire comparée Québec-Canada : des années 1990 à aujourd'hui.», *Les cahiers de l'observatoire de l'administration publique*, Cahier n° 7, septembre. Cahier publié par l'Énap, disponible sur le WEB.

Activité 2 :

Analyse de l'orientation de l'actuel gouvernement provincial vers la budgétisation axée sur les résultats à partir du texte suivant :

CLICHE, Pierre, 2012. «La gestion et la budgétisation axées sur les résultats: Où en est le Québec?» *Les cahiers de l'observatoire de l'administration publique*, Cahier n°1, décembre. Cahier publié par l'Énap, disponible sur le WEB.

Date 12-11-2015

Conférencière : Le processus de préparation du budget à la Ville de Montréal et la réforme dans le financement des activités des arrondissements.

Date 19-11-2015

THÈME VIII – LA GESTION DES PERSONNES – LE RÔLE STRATÉGIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

Le rôle stratégique des ressources humaines

Le service de ressources humaines : soutien et collaboration avec les cadres

Lectures :

LEMIRE, Louise, Éric CHAREST et Gaétan MARTEL, 2011. «Les rôles traditionnels et rénovés des professionnels en ressources humaines». Dans *La planification stratégique des ressources humaines*. Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 337–377. Livre électronique disponible à la bibliothèque de l'UQAM.

CÔTÉ, Marie, Jean-François HARVEY, Amélie PICARD, 2014. «Vers un accompagnement des cadres dans l'adoption d'une vision moderne de la gestion : le rôle de la direction des ressources humaines», *Gestion*, 39, p. 85 à 96. Périodique électronique disponible à la bibliothèque de l'UQAM. Article électronique disponible à la bibliothèque de l'UQAM (périodiques électroniques).

Participation étudiante :

Présenter les principaux changements introduits par la Réforme de la gestion des ressources humaines à la fonction publique fédérale, suite à la Loi sur la modernisation de l'administration publique de 2003.

Débuter la recherche par <http://psst-tdfp.gc.ca/article.asp?id=5031>.

Date 26-11-2015

THÈME IX – LA GESTION DES PERSONNES – LE LEADERSHIP AU SECTEUR PUBLIC

Le leadership au secteur public

Le leadership administratif

Les compétences clés des leaders

Lectures :

PROULX, Denis, 2010. « Le leadership » Dans *Management des organisations publiques : théorie et applications*. Québec : Presses de l'Université du Québec. Livre électronique disponible à la bibliothèque de l'UQAM.

DELISLE, Stéphane, 2006. *L'étude du leadership dans le secteur public état de la situation*. Québec : Chaire La Capitale en *leadership* dans le *secteur public*. Cahier publié par l'Énap, disponible sur le WEB.

MALTAIS, D. et al. (2007). «Le 'leadership administratif' comme concept utile à la modernisation de l'administration publique», *Revue française d'administration publique*, n.123, p. 423-441. Article électronique disponible à la bibliothèque de l'UQAM (périodiques électroniques).

Vigie : Le leadership dans le secteur public : service et éthique, 2017, v. 10, n. 2. Revue publiée par l'Énap, disponible sur le WEB.

Spécialement les articles suivants :

«Les Nouveaux Leaders : Moins d'héroïsme, plus d'émotion», p. 4 et 5.

DELISLE, Stéphane et Nathalie RINFRET. «Le servant leadership : une approche inspirée par le christianisme et l'éthique», par p. 6 et 7.

BÉLANGER, José and Alain GOSSELIN, 2010. « Les tactiques d'influence des directeurs des ressources humaines employées auprès de l'équipe de direction du secteur public québécois», *Administration publique du Canada*, v. 53, n. 1, p. 47-65. Article électronique disponible à la bibliothèque de l'UQAM (périodiques électroniques).

MALTAIS, Daniel, 2004. «À nouvelle gouvernance, nouvelles compétences : les compétences clés des gestionnaires publics de demain». *Gestion*. Vol. 29, n. 3, p. 82-92. Article électronique disponible à la bibliothèque de l'UQAM (périodiques électroniques).

Participation étudiante :

Recherche et présentation de deux cas où l'on constate l'influence des leaders au sein des organisations publiques. Relier les cas au référentiel des compétences des leaders («Nouveau profil des compétences clés en leadership», 2015, publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada).

<http://www.tbs-sct.gc.ca/psm-fpm/learning-apprentissage/pdps-ppfp/klc-ccl/index-fra.asp>

<http://www.tbs-sct.gc.ca/psm-fpm/learning-apprentissage/pdps-ppfp/klc-ccl/klcp-pccl-fra.asp>

Points à aborder :

- Présenter le cas (situation, contexte, leader, manifestations du leadership);
- Souligner l'influence de ce leader et les retombées de son leadership;
- Analyser les compétences de ce leader selon le référentiel du SCTC.
- Analyser la marge de manœuvre de ce leader.

Obs. : Si vous êtes à court de « leaders », La Chaire La Capital en leadership dans le secteur public (Énap) a publié les récits de vie de quelques leaders du secteur public.

Date 03-12-2015

Thème X – LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES : REPENSER LES RÉGIMES DE RETRAITE

Le changement dans le contrat psychologique
Les changements dans les régimes de retraite

Lectures :

LEMIRE, Louise, 2012. «Les défis et les enjeux de l'administration du capital humain du secteur public» in *Administration contemporaine de l'État : Une perspective canadienne et québécoise*. Québec : Presses de l'Université du Québec, p. 161-191. Livre électronique disponible à la bibliothèque de l'UQAM.

La sélection d'Observgo : Repenser les régimes de retraite – L'Observatoire de l'administration publique, Énap, Hiver 2015. Cahier publiée par l'Énap, disponible sur le WEB.

http://cerberus.énap.ca/Observatoire/7158/Repenser_les_regimes_de_retraite_-_Hiver_2015.énap

Participation étudiante:

Présenter et analyser les changements proposés aux régimes de retraite des fonctionnaires publics du Québec et les répercussions jusqu'à présent.

Date 10-12-2015

Thème XI – L'INNOVATION DANS LE SECTEUR PUBLIC

TÉLESCOPE : L'innovation dans le secteur public : au-delà des discours, v. 19, n. 2, 2013. Revue publiée par l'Énap, disponible sur le WEB.

Particulièrement les textes suivants :

DENIS, Jean-Louis et Nasser TOUATI, Éditorial

DENIS, Jean-Louis et Nasser TOUATI, «Analyse critique de la littérature scientifique portant sur l'innovation dans le secteur public : bilan et perspectives de recherche prometteuses »

BERNIER, Luc, Taïeb HAFSI et Carl DESCHAMPS. « Positionnement institutionnel et innovation dans le secteur public »

HARRISSON, Denis. « Réceptivité et contraintes de l'innovation dans l'administration publique »

OSBORNE, Stephen P. Louise BROWN. « L'innovation dans les services publics : gouvernance plutôt que gestion des risques »

HARRISSON, Denis, Daniel MALTAIS and Natalie RINFRET, 2013. « Les pratiques de fonctionnaires canadiens et québécois au chapitre des innovations du travail », *Administration publique du Canada*, v. 56, n. 1, p. 70-90. Article électronique disponible à la bibliothèque de l'UQAM (périodiques électroniques).

Participation étudiante

Recherche et présentation de deux cas d'innovation au sein des organisations publiques. Suggestion : rechercher les présentations sur les innovations dans les derniers congrès de l'IAPC.

Date 17-12-2015 – Examen final

Notes importantes:

NB1 : L'étudiant(e) a la responsabilité de vérifier régulièrement son courriel électronique afin de prendre connaissance des messages importants concernant le cours.

NB2 : L'étudiant(e) peut joindre l'enseignante par courriel pendant toute la semaine. Il devra s'attendre à recevoir une réponse dans les 24 à 48h qui suivent.

NB3 : Tout retard dans la remise des travaux individuels ou d'équipe sera sanctionné.

NB4 : Les travaux individuels et de groupe doivent impérativement respecter les consignes relatives au nombre de pages et aux références bibliographiques.

Politique 16 sur le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :
514-987-3000, poste 0886
<http://www.harcelement.uqam.ca>

Évaluation des enseignements

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier. Étant donné que le processus doit se dérouler à la 12^e ou à la 13^e semaine de cours, ces évaluations se tiendront entre le 23 novembre et le 6 décembre 2015 pour ce trimestre-ci et devront prendre environ 30 minutes.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.ugam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.